Simulateurs en ligne de bourses « collège »

publié le 19/06/2015

Le ministère a créé un simulateur de droit à obtention d'une bourse dans le second degré accessible sur internet. Il est désormais possible d'offrir aux parents d'élèves une estimation instantanée de leurs droits à bourse en collège. Grâce au simulateur "bourses de collège", les parents d'élèves pourront savoir, en quelques clics, s'ils sont éligibles à l'obtention d'une bourse et quel en serait le montant.

Lien vers le simulateur

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.